

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2024 / 159 / PPE SNBC / 2 du 6 novembre 2024 relative aux projets de Programmation pluriannuelle de l'énergie PPE 2025-2035 et de Stratégie nationale bas-carbone SNBC 3

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'énergie, notamment le III de son article L.100-1A et l'article R.141-1-1 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.121-16 et L.121-16-1 ;

Vu la décision n° 2024 / 68 / PPE SNBC / 1 du 2 mai 2024 désignant Mme Isabelle BARTHE et M. Dominique PACORY garante et garant de la concertation préalable sur la future Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) 2025-2035 et sur la future Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3) ;

Considérant que le nombre de contributions du public sur cette concertation peut être important ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Marc DI FELICE est désigné garant de la concertation préalable sur la future Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) 2025-2035 et sur la future Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3), en complément de Mme Isabelle BARTHE et de M. Dominique PACORY précédemment désignés garante et garant de cette concertation préalable.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 novembre 2024.

Le président
M. Papinutti